

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2023.56

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Roseline ARMENGAUD, Premier Adjoint.

**Présents :** Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Gérard ANDRE, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. TOURNIER.

**Objet de la délibération : AUGMENTATION DE TEMPS DE POSTE AU SEIN DE LA MEDIATHEQUE ET DU SERVICE PETITE ENFANCE**

**Exposé :**

L'effectif de la Médiathèque est aujourd'hui composé de 1,5 ETP. Afin d'optimiser les périodes d'ouverture de la structure et faciliter l'organisation de service, une augmentation du poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet est demandée.

De même, il existe actuellement un poste d'éducateur jeunes enfants à temps non complet de 28h au sein du service Petite Enfance, et un besoin d'un temps non complet lors des absences de la

direction de crèche. Afin de rendre attractif le recrutement, il est demandé d'augmenter le temps de travail du poste d'éducateur jeunes enfants.

Monsieur le Maire propose donc que la commune d'Aucamville modifie le temps de travail des postes correspondants.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2022.61 du 17 mai 2022 portant créations de postes, et notamment du poste d'éducateur de jeunes enfants à 80%,

Vu la délibération n°113.2020 du 17 décembre 2020 portant création de postes, et notamment du poste d'adjoint territorial du patrimoine principal à 50%,

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique en sa séance du 11 mai 2023 pour augmenter le temps de travail des postes,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1** : de modifier le temps de travail du poste à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 :

- D'éducateur jeunes enfants en passant d'un temps non complet de 28h à un temps complet de 35h.
- D'adjoint territorial du patrimoine principal de 2eme classe en passant d'un temps non complet de 17h30 à un temps complet de 35h.

**Article 2** : de prévoir la dépense au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*